

SEJOURS COURTS

Durant les mois de juillet, le CSRVT organise des séjours courts. L'inscription n'est validée qu'après le règlement.

Si un désistement a lieu à moins de 15 jours avant le départ, le CSRVT retiendra un jour sur la somme, et à moins d'une semaine pleine, il gardera la totalité de la somme, sauf en cas de maladie ou accident avec la présentation d'une attestation ou d'un certificat médical.

RESERVATIONS au secrétariat

- **PERISCOLAIRE** prévenir le secrétariat avant 15H au 03.44.49.01.80.
- **MERCREDIS, PETITES ET GRANDES VACANCES** : Le nombre d'enfants accueillis étant légalement limité par le nombre d'animateurs constituant l'équipe d'encadrement, il est conseillé de réserver au plus tôt.

ANNULATIONS au secrétariat

- Pour les **REPAS** (Mercredis, Petites et Grandes Vacances), l'annulation doit être faite au minimum **48H ouvrées**. Sans présentation d'un certificat médical, le repas vous sera facturé, soit 3,80€.

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

- Il est recommandé de donner à votre enfant, en fonction de la météo, une tenue adaptée aux activités et au climat (bob, casquette, vêtements de pluie, ...).
- Il est préférable de ne pas amener des objets de valeur. L'accueil de loisirs se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Sécurité :

- Les médicaments prescrits ne seront administrés à l'enfant qu'avec l'autorisation des parents et en cas de traitement, l'ordonnance médicale doit être jointe.
- Un enfant ne peut quitter l'accueil de loisirs avant l'heure prévue sans autorisation écrite du tuteur légal, adressée au directeur de l'accueil de loisirs.
- **L'enfant blessé, même légèrement, doit immédiatement prévenir l'animateur.**
- Il est interdit d'amener des objets dangereux (merci de votre vigilance).
- Il est recommandé de ne pas se livrer à des jeux violents et dangereux.

Centre Social Rural du Vexin-Thelle

23 rue de la République 60240 CHAUMONT EN VEXIN

Tél. 03.44.49.01.80. – Fax 03.44.49.94.50.

Site : www.centresocialduvexinthelle.info

Mail : C-S-R@wanadoo.fr



LIVRET D'ACCUEIL

LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DU CENTRE SOCIAL RURAL DU VEXIN THELLE



LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il comprend :

- La fiche de renseignements. Elle doit être accompagnée du dernier avis d'imposition de la famille (en l'absence d'avis d'imposition, nous utiliserons CAFPRO, service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter les éléments de votre dossier).
Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.
- La fiche sanitaire de liaison de l'enfant (valable un an). Elle doit être accompagnée d'une photocopie des vaccins de l'enfant.

Le dossier d'inscription doit impérativement être rempli et remis à la directrice de l'accueil de loisirs ou au secrétariat du Centre Social Rural au plus tard le 1^{er} jour de présence de l'enfant.

ORGANISATION LOCALE, JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Sites	Périscolaire	Mercredi	Vacances hiver	Vac. printemps	Juillet	Août	Vac. Toussaint	Vacances Noël
Bouconvillers	<input checked="" type="checkbox"/>							
Chaumont-en-Vexin	<input checked="" type="checkbox"/>	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H
Fleury	<input checked="" type="checkbox"/>	- De 9H à 17H	} Selon le planning des mairies	} Selon le planning des mairies			} Selon le planning des mairies	
Fresnes l'Eguillon					- De 9H à 17H			
Monneville	<input checked="" type="checkbox"/>				- De 9H à 17H			
Le Mesnil Théribus	<input checked="" type="checkbox"/>							
Jouy-sous-Thelle	<input checked="" type="checkbox"/>	- De 9H à 17H						
Lierville	<input checked="" type="checkbox"/>	- De 9H à 17H						
Trie-Chateau	<input checked="" type="checkbox"/>	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H		- De 9H à 17H	

- Les enfants peuvent être accueillis dès qu'ils sont scolarisés.
- Périscolaire : le goûter est fourni dans tous les sites sauf Chaumont-en-Vexin et le Mesnil-Théribus.
- Le mercredi et pendant les vacances scolaires, un accueil supplémentaire est possible de 7H à 9H et de 17H à 19H.
- Pendant les vacances, l'accueil de loisirs est ouvert selon le calendrier de la zone B. L'accueil de loisirs est fermé la dernière semaine du mois d'août.
- Une cantine est assurée tous les jours d'accueil de loisirs (hors cantine scolaire) par un traiteur agréé. La restauration comprend le repas, le goûter et l'eau minérale. Le coût 2017 est de 3,80€.

FACTURATION

Les accueils de loisirs sont financés en partie par la C.A.F. de Beauvais, la M.S.A., la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et la plupart des communes du territoire. Le montant de votre participation est calculé en fonction de votre commune d'habitation, du nombre d'enfants à charge de votre famille et des revenus de votre foyer. Une facture vous est adressée mensuellement.

Nous appliquons le barème de tarif de la Caisse d'Allocations Familiales :

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Barème n° 2	0,30%	0,28%	0,26%	0,24%
Plancher ressources mensuelles 550	1,54 €	1,44 €	1,33 €	1,23 €
Plancher ressources mensuelles 3200	9,60 €	9,00 €	8,40 €	7,70 €

Un supplément est facturé aux usagers dont la commune ne finance pas.

Pénalités de dépassement d'horaires :

Les horaires d'ouverture sont impératifs. En cas d'impossibilité pour les parents d'être présents, ils doivent prévenir la personne qui a été désignée sur le dossier d'inscription. Si malgré cela un dépassement devait avoir lieu, une pénalité de 5 € par ¼ d'heure de retard et par enfant serait facturée (correspond au coût de l'heure supplémentaire).

Règlement des factures :

Les factures sont à régler au Centre Social Rural, soit en espèce ou en chèque bancaire à l'ordre du CSRVT.

N'étant plus exonéré des frais, le CSRVT n'accepte plus les CESU pour les enfants de plus de six ans.

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame, responsable de l'enfant autorise les personnes inscrites dans le tableau ci-dessous à venir chercher mon enfant à l'accueil de loisirs.

Nom-Prénom	Adresse	Ville	Téléphone(s)

Fait à le

Signature :

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame, responsable de l'enfant

autorise n'autorise pas

- le centre de loisirs à utiliser les photos de mon enfant, prises lors des différents moments de vie, pour des expositions au sein du Centre Social.

autorise n'autorise pas

- le centre de loisirs à utiliser les photos de mon enfant, prises lors des différents moments de vie, pour les publications du Centre Social (tracts, dépliants, rapports...)

Fait à le

Signature :

DOSSIER D'INSCRIPTION



ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

Centre de loisirs de : (vous pouvez cocher plusieurs cases)

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Chaumont-en-Vexin | <input type="checkbox"/> Bouconvillers | <input type="checkbox"/> Trie-Château |
| <input type="checkbox"/> Fleury | <input type="checkbox"/> Fresnes l'Eguillon | <input type="checkbox"/> Jouy-sous-Thelle |
| <input type="checkbox"/> Le Mesnil-Théribus | <input type="checkbox"/> Lierville | <input type="checkbox"/> Monneville |

Centre Social Rural du Vexin-Thelle

23 rue de la République 60240 CHAUMONT EN VEXIN

Tél. 03.44.49.01.80. – Fax 03.44.49.94.50.

Site : www.centresocialduvexinthelle.info

DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM / PRENOM de l'enfant :

Sexe : **M** **F** Date de naissance : / /

Adresse de l'enfant :

.....

NOM / PRENOM du représentant légal :

Adresse (si différente de l'enfant) :

.....

Mail :

N° de sécurité sociale :

Mère : Mme

☎ domicile : ☎ travail :

☎ portable : ☎ autre :

Père : Mr

☎ domicile : ☎ portable :

☎ travail : ☎ autre :

Autre(s) personne(s) à joindre en cas d'urgence :

Mr ou Mme

☎ domicile : ☎ travail :

☎ portable : ☎ autre :

Mr ou Mme

☎ domicile : ☎ travail :

☎ portable : ☎ autre :

Autorisation de sortie :

Je soussigné(e)

Autorise mon enfant **n'autorise pas mon enfant**

A quitter seul le centre de loisirs le midi ou le soir pour se rendre à son domicile.

Signature :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

En cas de consignes médicales, (traitements médicaux en cours, allergies, contre-indications médicales), fournir **l'ordonnance médicale** et **les médicaments** prescrits (dans leur boîte d'emballage d'origine avec la notice).

Renseignements médicaux (maladies, allergies, asthme, opérations, accidents...)

.....

L'enfant a-t-il eu les maladies suivantes : (entourez-les)

Oreillons	Rubéole	Varicelle	Angine(s)	Otite(s)
Rougeole	Scarlatine	Coqueluche	Rhumatisme	Asthme

(à remplir ou joindre une photocopie des pages vaccins du carnet de santé chaque année)

VACCINS	DATES	RAPPELS
DT Polio/DT Coq/Tétracoq		
Antituberculeux (BCG)		
Antivaricelleux		
Autre(s) vaccin(s) :		

L'enfant a-t-il un régime alimentaire (prescription médicale et/ou religieuse) ?

.....

Si oui, lequel ?

.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e),

autorise mon enfant à participer aux activités organisées dans le cadre du centre.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du centre de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

J'atteste avoir pris connaissance du livret d'accueil.

Fait à **Le** **Signature :**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIVE

L'ENFANT :

Nom : Prénom :

Sexe : M F Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|

Adresse :

LES PARENTS :

Le père : Nom, prénom :
 Adresse (si différente de celle de l'enfant)

☎ Domicile : ☎ Portable :

Profession : ☎ Travail :

Mail (obligatoire) :

La mère : Nom, prénom :
 Adresse (si différente de celle de l'enfant)

☎ Domicile : ☎ Portable :

Profession : ☎ Travail :

Mail (obligatoire) :

ALLOCATIONS FAMILIALES :

La famille a-t-elle actuellement un numéro d'allocataire de la caisse d'allocations familiales de Beauvais :

OUI NON

Si oui, N° de matricule : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Si non, de quel autre régime :

SECURITE SOCIALE :

De quel régime l'enfant dépend-il ?

Régime Général Régime Agricole Autre régime

Nom du déclarant :

N° de sécurité sociale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

ELEMENTS NECESSAIRES POUR LE CALCUL DE LA PARTICIPATION :

Nombre d'enfants dans la famille :

(Merci de bien vouloir compléter et nous faire parvenir votre dossier et votre avis d'imposition chaque année, au risque d'avoir d'office le tarif maximum appliqué).

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et atteste avoir pris connaissance du livret d'accueil. Je m'engage à communiquer tout changement de situation.

Fait àLe / /
Signature :

_____ Centre Social Rural du Vexin Thelle _____